

**COMMUNE DE BILTZHEIM, HAUT-RHIN****PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE BILTZHEIM DE LA SEANCE DU 27 MARS 2017**

*Sous la présidence de Monsieur Gilbert VONAU, Maire*

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 heures.

**Date de la convocation :** 22 mars 2017

**Affiché le** 11 avril 2017

**MEMBRES PRESENTS :**

M. Gilbert VONAU, Maire, M. Alain GUIGNOT, 1<sup>er</sup> Adjoint, Mme Marie-Josée MEYER, 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Fernand DISCH, 3<sup>e</sup> adjoint, MM Roland JOANNES, Jean-Pierre BINTZ, Stéphane GROSSHENNY et M Frédéric REYDEL, Mmes Aurélie STEHLIN et Mme Cyrielle GUILLEMAIN.

**Absent :** ./.

**Absents excusés :**

**Absents excusés et représentés :** ./.

**Le secrétaire de séance :** Mme Marie-Josée MEYER

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du 20 février 2017
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Compte-rendu sur utilisation des délégations de compétence
- 4) **Indemnités des élus, régularisation suite au changement du barème de référence**
- 5) **Forêt Communale, approbation état d'assiette 2018 proposé par l'ONF**
- 6) **Emplois jeunes, autoriser le maire à recruter les emplois jeunes pour la saison estivale**
- 7) **Compte administratif 2016, examen en vue d'approbation**
- 8) **Compte de Gestion 2016, examen en vue d'approbation**
- 9) **Panneaux et Signalisation des chemins ruraux**
- 10) **Projet d'urbanisation « hinter dem Stiegel », suite à donner**
- 11) **PLUi, examen d'une demande émise par un particulier et suite à donner**
- 12) **Chasse communale, autoriser le maire à ester en justice**
- 13) **Divers**
  - Tour de table
  - Elections présidentielles des 23/4 et 7/5, composition du bureau de vote
  - Compte-rendu du Syndicat Intercommunal Scolaire
  - Dépôt des pompiers, que faire des anciennes tables ? De l'ancienne pompe ?

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir :

- Festival Auto Moto

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'inscription de ce point supplémentaire à l'ordre du jour.

**POINT N° 1 – Approbation du compte-rendu de la séance du 20 février 2017**

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal de la séance du 20 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

**POINT N° 2 – Désignation du secrétaire de séance**

Il est proposé au conseil municipal de désigner Mme Marie-Josée MEYER, en qualité de secrétaire de séance.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Mme Marie-Josée MEYER en qualité de secrétaire de séance.

**POINT N° 3 – Délégation de compétence au maire**

Le Maire informe l'assemblée qu'il a utilisé la délégation de compétences que le Conseil Municipal lui a accordée, lors de la séance du 28 avril 2014, en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :

- Arrêté collectif portant nomination de Gardes-Champêtres intercommunaux.

**POINT N° 4 – Indemnités des élus****INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20-1 et suivants,

Vu la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales

Vu et la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires,

Vu le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation,

Vu l'arrêté municipal N° 2/2014, du 1er avril 2014, portant délégation de fonctions et de signature aux adjoints au maire,

Vu la décision du Conseil Municipal prise lors de la séance du 28 avril 2014 point 3,

Vu la nécessité de modifier cette dernière par les termes suivants, étant entendu que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017 et seront inscrits aux budgets des années suivantes du mandant :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** :

- **D'attribuer** au Maire l'indemnité maximale prévue, soit 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- **De fixer** le taux des indemnités de fonction des trois adjoints au taux maximal prévu, soit 6,60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

**POINT N° 5 – Forêt communale – Etat d’Assiette 2018**

Le Maire présente l’Etat d’Assiette des coupes pour 2018 préparé par l’ONF,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l’Etat d’Assiette des coupes pour 2018 sans observation.

**POINT N° 6 – Emplois jeunes**

En prévision de la période estivale 2017 et pour renforcer les services, le maire propose de reconduire le recrutement de jeunes.

La Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, notamment en son article 3, nécessite la création préalable des emplois par l’assemblée délibérante, même en cas de besoin liés à l’accroissement temporaire ou saisonnier d’activité.

Considérant le besoin d’accroissement saisonnier d’activité pour la période estivale 2017, entraînant la nécessité de création de postes pour y faire face ;

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le Conseil Municipal :

- Retient la période estivale 2017 dans sa globalité,
- Décide la création de 7 postes « d’agents contractuels de droit public » à TNC (Temps Non Complet) à raison de 20h/hebdomadaire,
- Autorise le Maire à recruter les agents.

Les agents relèveront du régime général de sécurité sociale et du régime de retraite complémentaire obligatoire de l’IRCANTEC.

**POINT N° 7 – Compte Administratif 2016**

Le Conseil Municipal, après que le Maire ait quitté la salle, et sous la présidence de M. Alain GUIGNOT, 1<sup>er</sup> adjoint ;

- approuve, à l’unanimité, le Compte Administratif 2016, dont les résultats sont les suivants :

Résultat de clôture de Fonctionnement	+ 160 887,36
Résultat de clôture d’Investissement	+ 111 851,13
<b>Excédent de clôture cumulé</b>	<b>+ 272 738,49</b>

Monsieur le Maire revient dans la salle et Monsieur Alain GUIGNOT le remercie pour la bonne gestion de la commune.

**POINT N° 7 A – AFFECTATION DU RESULTAT 2016**

Considérant que le compte administratif 2016 présente un excédent de part et d'autre des sections, il n'est pas nécessaire de procéder à une quelconque affectation.

### **POINT N° 8 – Compte de Gestion 2016**

Après avoir pris connaissance du Compte de gestion 2016 et considérant que le compte de gestion dont le montant des titres et des mandats est conforme aux écritures portés sur le compte administratif ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion 2016 dressé pour l'exercice 2016 par Mme SCHIEBER, comptable du Trésor, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **POINT N° 9 – Panneaux et signalisation des chemins ruraux**

Les panneaux de signalisation en place Chemin de la Ferme, Chemin du Gehren, et Hartweg seront complétés par un panneau « sens interdit sauf autorisés ».

Un arrêté municipal sera pris dans ce sens.

### **POINT N° 10 – Projet d'urbanisation « hinter dem Stiegel »**

#### **Vote pour ou contre la création de ce lotissement**

Le Conseil Municipal ne s'est pas encore prononcé sur la création effective d'un nouveau lotissement, mais uniquement sur l'ouverture de discussions avec les propriétaires des terrains concernés.

Après débat, le Conseil Municipal, par 6 voix pour, 2 voix contre (MM Grosshenny Stéphane et Bintz Jean-Pierre) et 2 abstentions (MM Reydel Frédéric et Disch Fernand),

- Décide de lancer les démarches nécessaires à la création du lotissement « hinter dem Stiegel ».
- En complément, il charge le Maire d'organiser l'information de l'ensemble des riverains, de réunir l'ensemble des propriétaires fonciers concernés pour lancer la procédure.

### **POINT N° 11 – PLUi**

Une demande d'un propriétaire pour transposition en zone urbanisable est examinée par le Conseil Municipal.

Après étude de l'emplacement, les raisons suivantes sont évoquées :

- la parcelle se situe à proximité d'une exploitation agricole
- absence de réseaux de viabilisation.

Après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 1 abstention (M. Disch Fernand), le Conseil Municipal n'est pas en mesure d'émettre un avis favorable à cette demande.

## **POINT N° 12 – Chasse communale**

### **Motivation**

La Commune de BILTZHEIM est une nouvelle fois assignée, et cette fois-ci à deux reprises, devant le Tribunal de Grande Instance de Colmar par Monsieur et Madame KOCH, toujours pour les mêmes motifs c'est-à-dire estimant que la Commune de BILTZHEIM leur avait refusé à tort leur droit de priorité sur les enclaves situées au sud de leur propriété.

Par décision en date du 29 janvier 2015 et celle du 11 janvier 2016, le Conseil Municipal avait donné délégation à Monsieur le Maire dans le cadre de la procédure intentée par les époux KOCH, de défendre les intérêts de la Commune de BILTZHEIM devant le Tribunal de Grande Instance de Colmar et de confier à Maître Sophie PUJOL-BAINIER, Avocate au Barreau de Mulhouse, la défense de ses intérêts.

Dans le cadre de ces deux nouveaux recours, les époux KOCH sollicitent qu'il soit enjoint à la Commune d'annuler la nouvelle adjudication du 10 novembre 2016 et demande des dédommagements dans le 1<sup>er</sup> recours, dans le deuxième les époux Koch sollicitent l'annulation de la décision du Maire du 16 janvier 2017, rejetant le recours administratif préalable aux époux Koch, ainsi que des dédommagements.

### **Décision :**

Vu les articles L 2122622 ET 1 2122623 DU Code des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire :

- A défendre les intérêts de la Commune de BILTZHEIM judiciairement ou amiablement, dans le cadre de ces deux nouveaux recours devant le TGI de Colmar diligentés par les époux KOCH ;
- A confier la défense des intérêts de la Commune de BILTZHEIM à Maître Sophie PUJOL-BAINIER, Avocate au Barreau de Mulhouse et de payer les frais d'avocat et de procédure y relatifs.

## **POINT N° 13 – Festival auto-moto**

Une demande pour l'organisation du 15<sup>e</sup> Festival Auto Moto a été déposée par le Président de l'Association.

Il se déroulera du 9 juin au 11 novembre 2017, comprenant :

- les 9-10-11 juin, 11<sup>ème</sup> édition de la Drift Cup Internationale
- les 17-18 juin, 12<sup>ème</sup> édition du championnat d'Alsace de Moto/1<sup>ère</sup> manche
- le 21 juin, Fête de la Musique
- les 23-24-25 juin, 2<sup>ème</sup> édition du Trophée Tourisme Endurance FFSA
- les 15-16 septembre, 32<sup>ème</sup> édition des 500 Nocturnes
- les 23-24 septembre, 12<sup>ème</sup> édition du Championnat d'Alsace de Moto / 2<sup>ème</sup> manche
- le 11 novembre, 5<sup>ème</sup> édition du Super Slalom de l'Anneau du Rhin.

**Les autorisations suivantes sont sollicitées :**

- Autorisation d'organiser les sept manifestations présentées ci-dessus pour la période du 9 juin au 11 novembre 2017 ;
- Autorisation d'exemption de la taxe communale sur la vente des billets des spectateurs pour les associations organisatrices ;
- Autorisation de dérogation exceptionnelle pour lever les restrictions horaires d'utilisation de la piste pour permettre aux véhicules de rouler le soir au-delà de 20h, conformément à l'arrêté d'homologation du circuit du Ministère de l'Intérieur dans la limite de 9 jours par an au maximum, aux dates suivantes :
  - les 9, 17, 21, 24 juin, 15 septembre et 11 novembre jusqu'à 22h
  - le 10 juin jusqu'à 1h du matin
  - le 16 septembre jusqu'à 2h du matin
- Autorisation pour permettre une animation musicale durant les sept manifestations, en respectant les horaires suivants :
  - les 11, 18, 25 juin et 24 septembre jusqu'à 20h
  - les 9, 17, 21 juin et 11 novembre jusqu'à 0h00
  - le 10 juin jusqu'à 3h du matin
  - le 16 septembre jusqu'à 4h du matin.
- Autorisation durant les dates des six manifestations de libre circulation des véhicules à moteur sur le chemin communal longeant la clôture sud du circuit (en dérogation de l'arrêté communal n° 3/2005), mais toutefois réglementée en sens unique « Est-Ouest ».
- Autorisation de libre circulation des véhicules de compétition à l'intérieur du Centre de Sécurité routière pour la durée du festival.
- Autorisation d'installation de débit de boissons des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Groupes pour la durée du festival.
- Autorisation pour le tir de feux d'artifice les samedis 10 juin et 16 septembre 2017.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- ▶ **Décide** d'accepter les demandes d'autorisation pour le festival AUTO MOTO qui se déroulera les 9-10-11 juin, 17-18 juin, 21 juin, 23-24-25 juin, 15-16-23-24 septembre, 11 novembre 2017.

**Le Conseil Municipal rappelle que l'association organisatrice est soumise en intégralité au respect de toute la réglementation en vigueur dans le cas de telles manifestations.**

#### **POINT N° 14 – Divers**

##### **Remplacement luminaire fonctionnel**

L'assemblée examine le devis Vialis pour le remplacement d'un luminaire fonctionnel près du City Park.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le devis Vialis d'un montant HT de 595€.

##### **Mise en place d'un adoucisseur d'eau à l'Espace Horizons**

L'assemblée examine le devis Audebert et charge Monsieur le Maire de faire établir des devis par des concurrents.

##### **Autres points :**

- Tour de table
- Elections présidentielles des 23/4 et 7/5, composition du bureau de vote
- Compte-rendu du Syndicat Intercommunal Scolaire
- Dépôt des pompiers, que faire des anciennes tables ? De l'ancienne pompe ?

Clôture à 23 h 00

**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations  
du Conseil Municipal de la Commune de BILTZHEIM de la séance du  
27 MARS 2017**
**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du 20 février 2017
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Compte-rendu sur utilisation des délégations de compétence
- 4) **Indemnités des élus**, régularisation suite au changement du barème de référence
- 5) **Forêt Communale**, approbation état d'assiette 2018 proposé par l'ONF
- 6) **Emplois jeunes**, autoriser le maire à recruter les emplois jeunes pour la saison estivale
- 7) **Compte administratif 2016**, examen en vue d'approbation
- 8) **Compte de Gestion 2016**, examen en vue d'approbation
- 9) **Panneaux et Signalisation des chemins ruraux**
- 10) **Projet d'urbanisation « hinter dem Stiegel »**, suite à donner
- 11) **PLUi**, examen d'une demande émise par un particulier et suite à donner
- 12) **Chasse communale**, autoriser le maire à ester en justice
- 13) **Festival auto moto**
- 14) **Divers**

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
VONAU Gilbert	Maire		
GUIGNOT Alain	1 <sup>er</sup> adjoint		
MEYER Marie- Josée	2 <sup>ème</sup> adjoint		
DISCH Fernand	3 <sup>ème</sup> adjoint		
JOANNES Roland	Conseiller municipal		
BINTZ Jean-Pierre	Conseiller municipal		
STEHLIN Aurélie	Conseiller municipal		
MENGUS Pascal	Conseiller municipal	Démissionné le 12 juin 2016	
GUILLEMAIN Cyrielle	Conseiller municipal		
REYDEL Frédéric	Conseiller municipal		
GROSSHENNY Stéphane	Conseiller municipal		